

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°28 du 29 juin 2012

TEXTE SIGNALE

ERRATUM
de classement.

Du 22 juin 2012

ERRATUM de classement.

Du 22 juin 2012

NOR D E F H 0 8 0 1 2 6 8 Z

Textes modifiés :

Décret n° 73-885 du 5 septembre 1973 (BOC/G, p. 715 ; BOC/A, p. 708 ; BOC/M, p. 761 ; BOEM 300.3.3, 311-0.3.1.2, 327.1.3, 332.1.2.6.1).

Décret n° 80-692 du 2 septembre 1980 (BOC, p. 3353 ; BOEM 321.4, 324.4) modifié.

Décret n° 2008-931 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 13 ; signalé au BOC 39/2008 ; BOEM 311-0.2.1, 313.1, 321.1, 323.1, 332.1.2.5, 651.5.1) modifié.

Décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 35 ; signalé au BOC 42/2008 ; BOEM 300.7, 311-0.3.2.1, 323.1, 332.1.2.6.1, 651.4.1) modifié.

Décret n° 2008-955 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 37 ; signalé au BOC 42/2008 ; BOEM 106.2.6, 300.3.3, 311-2.1.1, 323.1, 331.2.4, 614.1.1.7, 621-4.4.3, 651.5.2, 810.1.5, 810.2.5) modifié.

Décret n° 2008-958 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 40 ; signalé au BOC 43/2008 ; BOEM 300.3.1, 313.3.2, 323.6).

Arrêté du 24 juin 1959 (BO/M, p. 2303 ; BOEM 327.5) modifié.

Arrêté du 24 juin 1976 (BOC, p. 2603 ; BOEM 111.1.2.2, 150.3.1, 311-0.3.1.3, 323.2, 331.1.2.1, 722.1.1) modifié.

Arrêté du 28 février 1979 (BOC, 1984, p. 3309 ; BOEM 311-0.3.3, 327.3.1, 332.1.2.5, 651.5.1).

Arrêté du 4 avril 1980 (BOC, p. 1497 ; BOEM 327.3.1).

Arrêté du 5 décembre 1983 (BOC, p. 8021 ; erratum du 1er janvier 1999 (BOC, 1984, p. 802 ; BOEM 311-0.3.3, 327.3.1, 332.1.2.5, 651.5.1) modifié.

Arrêté du 17 novembre 2010 (JO n° 271 du 23 novembre 2010, texte n° 2 ; signalé au BOC 53/2010 ; BOEM 300.7, 311-0.3.2.1, 323.1, 332.1.2.6.1, 651.4.1).

Arrêté du 3 mai 2011 (JO n° 111 du 13 mai 2011, texte n° 37 ; signalé au BOC 26/2011 ; BOEM 300.7, 311-0.3.2.1, 323.1, 332.1.2.6.1, 651.4.1).

Référence de publication : Signalé au BOC 28/2012.

Le classement dans l'édition méthodique du *Bulletin officiel des armées* des textes ci-après est modifié comme suit :

DATE.	TEXTE.	SUPPRIMER.	AJOUTER.
5 septembre 1973	Décret n° 73-885 (BOC/G, p. 715 ; BOC/A, p. 708 ; BOC/M, p. 761 ; BOEM 300.3.3, 311-0.3.1.2, 327.1.3, 332.1.2.6.1) relatif aux conditions exigées des sous-officiers de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air pour être autorisés à servir au-delà de la limite d'âge inférieure de leur grade.	327.1.3	326.3.1.3
2 septembre 1980	Décret n° 80-692 (BOC, p. 3353 ; BOEM 321.4, 324.4) modifié, relatif aux conditions de classement dans le personnel sous-marinier.	324.4	326.2.4
12 septembre 2008	Décret n° 2008-931 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 13 ; signalé au BOC 39/2008 ; BOEM 311-0.2.1, 313.1, 321.1, 323.1, 332.1.2.5, 651.5.1) modifié, portant statuts particuliers des corps des chefs de musique et des sous-chefs de musique dans les armées et la gendarmerie nationale.	323.1	326.1.1
		323.1	326.1.1

12 septembre 2008	Décret n° 2008-953 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 35 ; signalé au BOC 42/2008 ; BOEM 300.7, 311-0.3.2.1, 323.1, 332.1.2.6.1, 651.4.1) modifié, portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.		
12 septembre 2008	Décret n° 2008-955 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 37 ; signalé au BOC 42/2008 ; BOEM 106.2.6, 300.3.3, 311-2.1.1, 323.1, 331.2.4, 614.1.1.7, 621-4.4.3, 651.5.2, 810.1.5, 810.2.5) modifié, relatif aux volontariats militaires.	323-1	326.1.1
12 septembre 2008	Décret n° 2008-958 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 40 ; signalé au BOC 43/2008 ; BOEM 300.3.1, 313.3.2, 323.6) relatif à l'avancement à titre exceptionnel des militaires.	323.6	326.1.5
24 juin 1959	Arrêté (BO/M, p. 2303 ; BOEM 327.5) modifié, (Éducation nationale) relatif à l'équivalence entre les certificats d'aptitude professionnelle de tourneur, chaudronnier, ajusteur, forgeron en pièces mécaniques, mouleur noyateur, et le brevet élémentaire de la marine avec mention de tourneur, chaudronnier, ajusteur, forgeron, fondeur démouleur, délivré par l'école des mécaniciens de la flotte de Saint-Mandrier, à Toulon.	327.5	326.3.4
24 juin 1976	Arrêté (BOC, p. 2603 ; BOEM 111.1.2.2, 150.3.1, 311-0.3.1.3, 323.2, 331.1.2.1, 722.1.1) modifié, relatif aux conseils de régiment de l'armée de terre, aux conseils d'unité de la marine et aux conseils de base de l'armée de l'air.	323.2	326.1.2
28 février 1979	Arrêté (BOC, 1984, p. 3309 ; BOEM 311-0.3.3, 327.3.1, 332.1.2.5, 651.5.1) relatif aux conditions d'aptitude physique des candidats aux concours de recrutement des chefs de musique militaire, des chefs de musique des armées et des sous-chefs de musique.	327.3.1	326.3.2.1
4 avril 1980	Arrêté (BOC, p. 1497 ; BOEM 327.3.1) relatif aux conditions d'engagement des maîtres ouvriers des armées du groupe de spécialités marine.	327.3.1	326.3.2.1
5 décembre 1983	Arrêté (BOC, p. 8021 ; erratum du 1er janvier 1999 (BOC, 1984, p. 802 ; BOEM 311-0.3.3, 327.3.1, 332.1.2.5, 651.5.1) modifié, relatif au recrutement des chefs de musique militaire, des chefs de musique des armées et des sous-chefs de musique.	327.3.1	326.3.2.1
17 novembre 2010	Arrêté (JO n° 271 du 23 novembre 2010, texte n° 2 ; signalé au BOC 53/2010 ; BOEM 300.7, 311-0.3.2.1, 323.1, 332.1.2.6.1, 651.4.1) fixant les conditions requises pour l'attribution des brevets prévus à l'article 7. du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.	323.1	326.1.1
3 mai 2011	Arrêté (JO n° 111 du 13 mai 2011, texte n° 37 ; signalé au BOC 26/2011 ; BOEM 300.7, 311-0.3.2.1, 323.1, 332.1.2.6.1, 651.4.1) fixant les programmes, les conditions d'organisation et de déroulement ainsi que les coefficients attribués aux épreuves de sélection prévues à l'article 11-1. du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers mariniers de carrière des armées et du soutien administratif de la gendarmerie nationale.	323.1	326.1.1